

Compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze du mois d'avril s'est réuni en séance ordinaire à la salle ESCALE, le conseil Municipal de Varennes-Changy sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU

Convocations adressées individuellement par écrit et par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal le 7 avril 2021

Affichage en mairie : le 19 avril 2021

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Evelyne COUTEAU, M. Joël DAVID-1^{er} Adjoint, Mme Patricia MATZ-2^{ème} Adjointe, , Mme Laurence CABRERA 4^{ème} Adjointe, M. Michel GENDRAUD (pouvoir de Thierry CRESCENCE) – Mme Anne HERBRETEAU (pouvoir de M. Luc ROUSSEAU) – M. Mehdi GIE – Mme Sandrine VAYSSE – Mme Patricia REAL – M. Walter WHITE - M. Jean-Marie CHARENTON – Mme Josseline TURBEAUX – M. Marc BOUWYN

ABSENTS EXCUSES : M. Thierry CRESCENCE-3^{ème} Adjoint (pouvoir à Michel GENDRAUD) - M. Luc ROUSSEAU (pouvoir à Anne HERBRETEAU)

Madame Sandrine VAYSSE est nommée Secrétaire de Séance

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Le quorum est constaté.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU/ PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2021

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 12 février 2021.

- **Le Conseil Municipal, par 12 voix favorables, adopte le compte rendu**

II. COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire communique au conseil les décisions suivantes prises entre le 1^{er} janvier et le 12 avril 2021

DÉPENSE COMMUNE :

DC2021/001 : Réparation du Tracteur ERGOS95 par la SARL Simon pour un montant de 1 652.36€

DC2021/002 : Achat remplacement literie pour la maternelle pour un montant de 439.03€

DC2021/003 : Entretien Chauffage par l'entreprise GAUME pour les montants

1- Chauffage maison Merlin 860.77€

2- Entretien chauffage 637.18€

DC2021/004 : Enlèvement de la Benne à déchet par SOCCOIM pour un montant de 1 222.18€

DC2021/005 : Entretien du matériel par l'entreprise METHIVIER pour un montant de 208.40€

DC2021/006 : Achat de Calcaire auprès de l'entreprise LAFARGE pour un montant de 798.54€

DC2021/007 : Réfection du chemin de la Gauflerie par l'entreprise ESPACES 2000 pour un montant de 4 500.00€

DC2021/008 : Réparation du Tracteur CERGOS330 par la SARL Simon pour un montant de 1 097.32€

DÉPENSE EAU ET ASSAINISSEMENT :

DE2021/001 : Achat de capsules compteurs auprès la société DIEHL pour un montant de 2 100€

DE2021/002 : Curage et postes de relevage. par EAL pour un montant de 4 651.68€

DE2021/003 : OMG -Matériel marteau piqueur – Détection métaux pour un montant de 859.51€

DE2021/004 : Achat de compteurs auprès de DIEHL pour un montant de 1 030.80€

DE2021/005 : Maintenance STEP par SEIT pour un montant de 2 092.80€

DE2021/006 : Réparation fuites d'eau (d'avril 20 à avril 21) par l'entreprise ESPACES 2000 pour un montant de 1 980.00€

III. DÉLIBÉRATION

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122.21, L 2343.1 et 2 et D 2343.1 à D 2343.10.

Madame le Maire :

- Informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Chatillon Coligny et que les comptes du compte de gestion établi par ce dernier sont conformes à ceux du compte administratif de la commune,
- Précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin 2021 comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil Municipal hors la présence de Madame Evelyne COUTEAU, Maire et sous la présidence de Michel GENDRAUD,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et le compte de gestion du Receveur pour le budget de la commune de Varennes-Changy.

- Après en avoir délibéré :
- | | |
|-------------------|----|
| Voix favorables : | 14 |
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 0 |

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du Budget Principal de la Commune du Receveur pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121.31, L 2122.21, L 2343.1 et 2 et D 2342.1 à D 2343.12,

Vu l'ensemble des délibérations du Conseil Municipal portant des décisions modificatives depuis le vote du Budget Primitif 2020,

Ayant entendu l'exposé des conditions d'exercice du budget de l'exercice 2020 exposé par Madame Evelyne COUTEAU :

- L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste de Chatillon Coligny et que les comptes du compte de gestion établi par ce dernier sont conformes à ceux du compte administratif de la commune,
- Le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin 2021 comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil Municipal hors la présence de Madame Evelyne COUTEAU, Maire et sous la présidence de Michel GENDRAUD,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et le compte de gestion du Receveur pour le budget de la commune de Varennes-Changy.

Fonctionnement :

Dépenses :	901.917,63 €
Recettes :	1.217.648,53 €
Excédent 2020 reporté :	315.730,90 €

Soit un excédent de l'exercice 2020 de 315.730,90 € et un excédent cumulé de 641.939,42 € auxquels il convient d'ajouter 65,57 € correspondant aux résultats consécutifs à la dissolution de l'A.F.R., soit un total de 642.004,99 €.

Investissement

Dépenses :	143.102,07 €
Recettes :	177.213,28 €
Déficit 2020 reporté :	85.690,77 €

Soit un excédent de l'exercice 2020 de 34.111,21 € et un déficit cumulé de 51.579,56 €.

- Après en avoir délibéré :
- | | |
|-------------------|----|
| Voix favorables : | 14 |
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 0 |

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif du Budget Général de la commune pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Gestions du Receveur.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11

Vu l'instruction comptable M14,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est affecté par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est un excédent cumulé de 642.004,99€,

Madame le Maire propose de l'affecter comme suit :

002 : Résultat de fonctionnement reporté : 590.425,43 €

1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 51.579,56 €

Le conseil Municipal après avoir entendu cet exposé :

Emet un avis favorable à la proposition de Mme le Maire à l'unanimité

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire présente le projet de budget primitif 2021 de la Commune qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement « Dépenses »

Compte	Libellé	
60	Comptes de charges	164 000,00
61	Services extérieurs	100 700,00
62	Autres Services Extérieurs	34 750,00
63	Impôts, Taxes et versements assimilés	12 800,00
64	Charges de personnel	540 350,00
65	Autres charges de gestion courante	80 450,00
66	Charges financières	38 900,00
67	Charges exceptionnelles	5 100,00
73	Impôts et taxes	38 100,00
"022	Dépenses imprévues	20 000,00
"023	Virement à la section d'investissement	701 800,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 736 950,00

Section de fonctionnement « Recettes »

Compte	Libellé	
64	Charges de personnel	60 150,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	72 950,00
73	Impôts et taxes	655 674,00
74	DGF	304 776,00
75	Autres produits de gestion courante	50 050,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00
"002	Résultat antérieur reporté	590 350,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 736 950,00

Section d'investissement « Dépenses »

Compte	Libellé	
"001	Déficit d'investissement	51 579,00
"020	Dépenses imprévues	30 000,00
10	Dotations et fonds divers et réserves	1 500,00
13	Subventions d'investissement	48 462,00
16	Emprunts et dettes assimilées	119 000,00
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00
21	Immobilisations corporelles	126 000,00
23	Immobilisations en cours	578 549,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		959 090,00

Section d'investissement « Recettes »

Compte	Libellé	
10	Dotations et fonds divers et réserves	159 579,00
13	Subventions d'investissement	96 711,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00
"021	Virement de la section de fonctionnement	701 800,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		959 090,00

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, et L 2311 à L 2343-2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14

- Après en avoir délibéré : Voix favorables : 11
Abstention : 4
Contre : 0

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2021 qui s'équilibre :

En section de fonctionnement à la somme de 1.736.950 €

En section d'investissement à la somme de 959.090 €.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122.21, L 2343.1 et 2 et D 2343.1 à D 2343.10.

Madame le Maire :

- Informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Chatillon Coligny et que les comptes du compte de gestion établi par ce dernier sont conformes à ceux du compte administratif de la commune,
- Précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin 2021 comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil Municipal hors la présence de Madame Evelyne COUTEAU, Maire et sous la présidence de Michel GENDRAUD,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et le compte de gestion du Receveur pour le budget annexe de l'eau et de l'assainissement de la commune de Varennes-Changy.

Après en avoir délibéré :
Voix favorables : 8
Abstention : 3
Contre : 3 personnes refusent de participer au vote.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de la commune du Receveur pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les article L 2121.31, L 2122.21, L 2343.1 et 2 et D 2342.1 à D 2343.12,

Vu l'ensemble des délibérations du Conseil Municipal portant des décisions modificatives depuis le vote du Budget Primitif 2020 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement,

Ayant entendu l'exposé des conditions d'exercice du budget de l'exercice 2020 exposé par Madame Evelyne COUTEAU :

- L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste de Chatillon Coligny et que les comptes du compte de gestion du budget annexe de l'eau et de l'assainissement établi par ce dernier sont conformes à ceux du compte administratif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement,
- Le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin 2021 comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil Municipal hors la présence de Madame Evelyne COUTEAU, Maire et sous la présidence de Michel GENDRAUD,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et le compte de gestion du Receveur pour le budget de la commune de Varennes-Changy.

Fonctionnement :

Dépenses :	311.448,06 €
Recettes :	256.307,88 €
Excédent antérieur reporté :	289.360,31 €

Soit un déficit de l'exercice de 55.140,18 € et un excédent cumulé de 234.220,13 €.

Investissement

Dépenses :	60.002,97 €
Recettes :	75.769,17 €
Excédent antérieur reporté :	133.049,05 €

Soit un excédent de l'exercice de 15.766,20 € et un excédent cumulé de 148.815,25 €.

- Après en avoir délibéré : Voix favorables : 9
 - Abstention : 2
 - Contre : 3 personnes refusent de participer au vote.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de Varennes-Changy, pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Gestions du Receveur.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Madame le Maire :

- Informe que la réforme de la taxe d'habitation (article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020) modifie le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties en additionnant le taux départemental au taux communal voté en 2020 : $16,37\% + 18,56\% = 34,93\%$
- Propose le maintien des taux d'imposition communaux

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le maintien des taux d'imposition 2020 :

taxe foncière bâti :	34,93%
taxe foncière non bâti :	54,85 % (<i>taux communal non modifié depuis 2014</i>)

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES FONDS FUL (FONDS UNIFIÉ LOGEMENT) ET FAJ (FOND D'AIDE AUX JEUNES) POUR L'ANNÉE 2021

Le Conseil Départemental du Loiret pilote le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié Logement (FUL) sur le périmètre départemental. Le financement de ces fonds est assuré par le département auquel peuvent s'associer les collectivités territoriales

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'appel au fonds du Conseil Départemental du Loiret Les bases de cotisation des communes pour l'année 2021 restent inchangées par rapport à celle de 2018 à savoir :

- FUL : 0.77€ par habitant : $1515 * 0.77 = 1\ 166.55€$
- FAJ : 0. 11€ par habitant : $1515 * 0.11 = 166.65€$

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer au financement :

- FUL : 0.77€ par habitant : $1515 * 0.77 = 1\ 166.55€$
- FAJ : 0. 11€ par habitant : $1515 * 0.11 = 166.65€$

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MODIFICATION « SÉCURITÉ » DU PORTAIL ENTRÉE DE L'ÉCOLE

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à faire toutes les demandes de subvention nécessaires pour la mise en sécurité l'entrée de l'école qui se fait par le grand portail.

Elle souhaite installer un portillon électrique dont l'ouverture serait commandée par un visiophone.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mme le maire à réaliser toutes les demandes de subvention nécessaires à l'aboutissement de ce dossier auprès des différentes instances (Etat -Région...)

IV. EXPRESSION DES CONSEILLERS

Madame le Maire réalise un tour de table des conseillers :

- M. Walter WHITE demande la date de fin du chantier du terrain de boule. Mme le Maire informe que le chantier n'a pas débuté mais que la fin devrait être effective pour cet été.
- Mme Sandrine VAYSSE demande la possibilité que soit communiqué les comptes rendus des commissions aux conseillers qui n'en sont pas membres. Mme le Maire informe que les comptes rendus des commissions passées seront donnés au prochain conseil.
- Mme Josseline TURBEAUX demande que M. Joël David lui présente des excuses pour des propos qu'il a tenu à son encontre dans les locaux de la mairie et qu'elle estime injurieux. M. David reconnaît s'être emporté au cours de leur conversation et s'en excuse.
- M. Jean Marie CHARENTON demande à Mme le Maire de parler de la réunion du matin avec le Cabinet en charge du PLUIH. Mme le Maire fait part au conseil des questions de désaccord qu'elle a défendues. Mme Laurence CABRERA a complété les informations données.
- Mme COUTEAU informe le conseil qu'en raison de l'installation d'un nouveau logiciel de relevage des compteurs, les factures d'eau seront réalisées avec un retard d'un mois et la facturation suivante sera également reportée. Les prochaines factures devraient donc être éditées courant mai 2021.

La séance est levée à : 22h05